

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 193

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Participation du Département des Bouches-du-Rhône au fonctionnement de collèges privés du Var à recrutement interdépartemental.

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
12356**

PRESENTATION

En application des dispositions de l'article L.213-8 du Code de l'Education, le Département du Var sollicite la contribution de notre collectivité aux charges de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association qui accueillent plus de 10% d'élèves originaires des Bouches du Rhône.

Pour l'année scolaire 2015/2016, cette contribution concerne les collèges ci-après :

Collèges	Nombre d'élèves des Bouches du Rhône	Effectif total	%
Don Bosco – Saint-Cyr	161	363	44,4 %
Institution Saint Joseph – La Crau	28	174	16,1 %
TOTAUX	189		

Pour l'exercice 2016, la dotation élève de fonctionnement allouée par le Département du Var aux collèges privés s'élève à 605,11€. Sur cette base, la participation du Département des Bouches du Rhône s'élève à 114 365,79€ (189 élèves X 605,11 €).

La convention réglant les modalités pratiques de notre participation est jointe en annexe du présent rapport.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	10211
Libellé Programme	Fonctionnement des collèges
N° d'opération	1000 397
Libellé Opération	Collèges des autres départements
Imputation	65-221-65512
N° d'A.P	Néant
Engagement	114 365,79 €

Cette dépense sera financée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 221, article 65512 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec le Département du Var la convention dont le projet est joint en annexe au rapport, relative à la répartition des charges de fonctionnement des collèges privés du Var sous contrat d'association à recrutement interdépartemental, fixant la participation financière du Département des Bouches du Rhône à 114 365,79 € pour l'exercice 2016.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL